ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agriculteurs

Question écrite n° 88631

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les revenus des agriculteurs. Il lui demande si une évaluation de l'évolution de leurs revenus par type d'activité agricole a été récemment conduite et, le cas échéant, de lui en transmettre les conclusions avec comparatif sur les cinq dernières années.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur le revenu des agriculteurs, et lui demande si une évaluation de l'évolution de leurs revenus par type d'activité agricole a été récemment conduite et, le cas échéant, de lui en transmettre les conclusions avec comparatif sur les cinq dernières années. Au sein du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, le service de la statistique et de la prospective (SSP) évalue chaque année les résultats des exploitations agricoles selon les principales orientations de production. Établis pour les exploitations métropolitaines professionnelles, ils sont présentés à la Commission des comptes de l'agriculture de la nation (CCAN) à deux reprises, en décembre dans leur version prévisionnelle pour l'année qui s'achève, puis en juin de l'année suivante dans une version actualisée, et mis immédiatement à disposition sur le site Internet http ://www.agreste.agriculture.qouv.fr/. Les cinq dernières années ont été marquées par des fluctuations du revenu agricole, du fait de l'épisode exceptionnel d'ascension puis de dépression des prix intervenu entre 2006 et 2010 et de la hausse des coûts de production. La flambée des prix des céréales et oléagineux amorcée en 2006 a ainsi bénéficié aux exploitations spécialisées. Mais en 2008 et 2009, leur revenu a diminué sous l'effet de la chute des cours dans le sillage des prix mondiaux des matières premières, et de coûts de production élevés, le prix des engrais ne baissant qu'à partir du milieu de l'année 2009. Pour l'ensemble des grandes cultures, après le pic inégalé de 2007, le revenu redescend en deçà du niveau historiquement bas de 2005. En élevage bovin lait, le revenu a été pratiquement divisé par deux en cinq ans. La montée des cours mondiaux en fin d'année 2007 n'a permis qu'une brève embellie dans une tendance baissière, particulièrement accentuée en 2009, en raison d'une collecte en diminution, d'un prix en reflux depuis le second semestre 2008 (- 17,4 % en 2009) et d'un coût de l'alimentation animale élevé. Le revenu moyen par actif de ces éleveurs descend, en termes réels, au-dessous de son niveau du début des années 1990. Pour les producteurs de viande bovine, l'année 2009 a été plus favorable grâce à la diminution des charges en achats d'aliments composés, mais ne rattrape pas les fortes baisses de revenu des années précédentes. Ce dernier demeure, hors inflation, à un de ses plus bas niveaux depuis vingt ans. En élevage ovin, l'un des plus bas en niveau, le revenu a diminué d'un quart entre 2005 et 2009. Quant au revenu des éleveurs de granivores, très cyclique, il est en recul de 4 % par rapport à 2004. Son niveau avoisine le point bas atteint en 2002, avec une situation toujours difficile pour l'élevage porcin. Le revenu des viticulteurs s'inscrit dans une tendance plutôt baissière depuis 2000, en particulier pour les vins d'appellation. Les mouvements de prix sont très liés au niveau des récoltes et des stocks. De ce point de vue, les années 2007 et 2009 ont été plutôt bonnes, mais n'ont pas effacé les mauvaises années 2005 et 2008, de sorte que sur cinq ans le revenu des viticulteurs baisse de près de 20 %. À l'exception de l'année 2006, qui a bénéficié d'un bon niveau de prix, le

revenu des arboriculteurs se dégrade sur la période 2004-2009, diminuant de près d'un tiers. Celui des exploitations maraîchères et horticoles perd 8 %. Les fortes fluctuations des revenus agricoles ces dernières années, se sont accompagnées d'une nette augmentation des disparités. Le quart des exploitations dégageant le revenu le plus élevé obtient un revenu six fois plus élevé que le quart des exploitations dégageant le revenu le plus faible, contre un rapport inférieur à quatre auparavant. L'écart est de dix en élevage bovin allaitant. Les tendances en matière de prix pour l'année 2010, notamment depuis l'été - reprise des cours des céréales et des oléagineux, augmentation du prix du lait, demande, notamment extérieure, plus soutenue pour les vins dont les cours pourraient remonter, bonne tenue des prix des fruits et légumes d'été, fléchissement du cours des engrais et amendements -, laissent prévoir une remontée du revenu des agriculteurs dans les filières concernées. Ceci sera à confirmer lors de la prochaine CCAN, le 16 décembre 2010.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 88631
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche
Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10133
Réponse publiée le : 26 octobre 2010, page 11630